



L'authorité organisatrice de vos transports en ile-de-france

**Conseil du 8 juillet 2009**

### **Un partenariat 2009-2012 novateur entre le STIF et RFF : une avancée importante pour un réseau plus performant au service des voyageurs**

L'importance des enjeux liés aux infrastructures du réseau ferré en Ile de France a conduit le STIF et RFF à engager une démarche partenariale, pour satisfaire aux principaux objectifs suivants:

- Le pilotage efficace des actions concourant à l'amélioration de la qualité de service de l'infrastructure en termes de régularité des circulations, notamment grâce à une maintenance adaptée au contexte francilien, à l'accélération du renouvellement et à la modernisation de son exploitation ;
- La bonne anticipation des évolutions de la demande de transport ferroviaire et la définition de réponses adaptées ;
- La recherche d'équilibres satisfaisants permettant de concilier des objectifs de maîtrise des coûts et de continuité du service de transport.

Le Conseil du STIF, sous la présidence de Jean-Paul Huchon, approuve les termes de cette convention de partenariat.

Les relations entre le STIF et RFF étaient jusqu'à ce jour formalisées par un protocole conclu le 19 janvier 2004, qui prévoyait de simples mécanismes d'information réciproque.

Or :

- L'infrastructure ferrée joue un rôle fondamental dans la réalisation du service de transport proposé aux voyageurs puisqu'elle est à l'origine de 20 % environ des incidents répertoriés au titre de l'irrégularité. Elle doit aussi être adaptée à un trafic en progression régulière.
- Sur le plan financier, les redevances d'utilisation du réseau (plus de 650 M€ de péages), qui résultent de barèmes nationaux fixés par l'Etat, sont indirectement mais cependant intégralement supportés par le STIF au travers de la rémunération de l'exploitant ferroviaire SNCF-Transilien.

Le partenariat STIF-RFF fait suite à l'audit technique et financier réalisé conjointement sur l'état du réseau francilien. Il constitue une première étape qui doit permettre d'accélérer la modernisation du réseau ferré francilien afin de le rendre plus performant et plus fiable, tout en assurant de façon durable l'exploitation et la modernisation nécessaire des installations et des équipements ferroviaires.

#### **Les avancées majeures de la convention approuvée par le Conseil du STIF :**

- Un niveau d'investissement en forte augmentation (+50 % en moyenne) par rapport aux années précédentes et adaptés aux besoins de renouvellement et d'amélioration de la qualité de service rendue aux voyageurs ;

Contact Presse :

Sébastien Mabile – 01 47 53 28 42 - sebastien.mabile@stif.info



L'authorité organisatrice de vos transports en ile-de-france

## Communiqué de presse

**Conseil du 8 juillet 2009**

- Des péages acquittés par le STIF consacrés exclusivement aux dépenses du réseau francilien (exploitation et investissement) ;
- Un meilleur suivi de la régularité pour la part qui relève spécifiquement de l'infrastructure : ce suivi réalisé au moyen de plusieurs indicateurs permettra d'impliquer davantage RFF et son gestionnaire délégué, la SNCF, sur les actions à mener pour rendre l'infrastructure plus fiable et plus efficace ;
- Des démarches visant à diminuer les conséquences des incidents grâce à l'amélioration des conditions de l'exploitation ;
- La mise en œuvre de programmes d'investissements ciblés et d'une maintenance renforcée adaptée aux conditions spécifiques et locales du réseau ;
- Une meilleure connaissance et maîtrise des coûts propres au réseau francilien ;
- Un cadre structurant les relations entre les deux partenaires sur tous les domaines présentant un intérêt commun.

Contact Presse :

Sébastien Mabile – 01 47 53 28 42 - [sebastien.mabile@stif.info](mailto:sebastien.mabile@stif.info)